

RÉUSSIR Terres d'Ariège

fdsea 09 Jeunes Agriculteurs Ariège

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES

N°875 | Vendredi 1er décembre 2023

32, Av de Gaulle - 09000 Foix - Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99 - Le n° : 2,22€ -
mail : terres.ariege@gmail.com / Site : www.terres-ariege.fr

Les titres de la semaine

▪ Actualités

> Retour sur le formation " Bien préparer son départ à la retraite " p.5

> Nouvelle année, l'abattoir de Pamiers vous communique ses nouveaux horaires p.5

▪ Réglementation

> Le CERFRANCE vous informe sur les conditions pour établir un bail rural p.2

▪ Événement

> Ouverture des inscriptions au Concours Général Agricole 2024 p.4

▪ Chambre d'agriculture

> Retrouvez l'agenda des réunions territoriales à venir p.8

▪ Petites annonces

Vendre, acheter, louer... Faites des affaires avec votre hebdomadaire agricole local *Terres d'Ariège* p.11



Dossier complet sur la thématique de l'eau p. 6 et 7

Conseils, réactions d'élus des syndicats de la FDSEA et des JA et actualité hydrologique : cette semaine retrouvez une double page sur la thématique de la ressource en eau à l'échelle régionale et départementale.

JA/FDSEA P. 12



MOBILISATION RÉGIONALE DES JEUNES AGRICULTEURS : " UN RENDEZ-VOUS POUR RIEN "

CHAMBRE D'AGRICULTURE P. 9



CALENDRIER DES FORMATIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE





PUBLI-RÉDACTIONNEL

Bail Rural

De l'utilité d'établir un état des lieux avant de prendre possession d'un bien rural !

CERFRANCE GASCOGNE OCCITANE

L'article L.411-4 du Code rural et de la pêche maritime indique « ***qu'un état des lieux est établi contradictoirement et à frais communs dans le mois qui précède l'entrée en jouissance ou dans le mois suivant celle-ci. Passé ce délai d'un mois, la partie la plus diligente établit un état des lieux qu'elle notifie à l'autre partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cette dernière dispose, à compter de ce jour, de deux mois pour faire ses observations sur tout ou partie du projet ou pour l'accepter. Passé ce délai, son silence vaudra accord et l'état des lieux deviendra définitif et réputé établi contradictoirement*** ».

Bien que prévue par la loi, l'établissement d'un état des lieux avant de prendre possession d'un bien rural n'est pas obligatoire et ne constitue pas une condition de validité du bail rural. Généralement, le bailleur et le preneur ne mesurent pas l'importance d'établir un état des lieux et se dispensent de cette formalité, s'exposant ainsi à des risques de contentieux en fin de bail.

Pourtant, établir un état des lieux d'entrée permet de déterminer, le moment venu, les améliorations apportées par le preneur ou les dégradations subies par les constructions, le fonds et les cultures.

L'état des lieux a pour utilité de déterminer, le moment venu, les améliorations apportées par le preneur au fonds rural ou les dégradations subies par les constructions, le fonds et les cultures. Il constate avec précision l'état des bâtiments et des terres ainsi que le degré d'entretien des terres et leurs rendements moyens au cours des cinq dernières années.

En fin de bail, le Bailleur et le Preneur pourront s'appuyer sur l'état des lieux d'entrée pour constater les améliorations apportées par le preneur, et qui lui permettront de revendiquer le droit à percevoir une indemnité de la part du Bailleur ; ou à contrario pour constater les dégradations commises par le Preneur au fond loué et pour lesquelles le Bailleur sera en droit de réclamer de son côté au Preneur le paiement d'une indemnité.

L'article L. 411-69 du Code rural et de la pêche maritime, protecteur des droits du Preneur prévoit en effet que « *le preneur qui a, par son travail ou par ses investissements, apporté des améliorations au fonds loué a droit, à l'expiration du bail, à une indemnité due par le bailleur, quelle que soit la cause qui a mis fin au bail* ».

L'article L. 411-72 du Code rural et de la pêche maritime, préservant les droits du Bailleur, prévoit que « *S'il apparaît une dégradation du bien loué, le bailleur a droit, à l'expiration du bail, à une indemnité égale au montant du préjudice subi* ».

L'état des lieux d'entrée permet ainsi de superposer un état des lieux de sortie qui permettra de déterminer l'existence d'améliorations réalisées par le Preneur ou de constater l'existence des dégradations causées par le Preneur au fonds loué.

A défaut d'état des lieux, la preuve des améliorations ou des dégradations apportées au fonds loué sera donc difficile à rapporter. Une telle situation peut priver le preneur ou le bailleur d'une indemnité financière.



L'établissement d'un état des lieux en début de bail rural est donc particulièrement recommandé.



SAFER Occitanie APPEL À CANDIDATURES

(Articles L 143.3 et R 142.3 du CRPM)

La Safer Occitanie propose de rétrocéder les biens fonciers ci-dessous, la désignation cadastrale et le zonage des biens dans un document d'urbanisme peuvent être obtenus soit à l'adresse indiquée ci-après, soit sur l'avis affiché à la Mairie de la commune concernée.

Tout intéressé pourra obtenir plus d'informations auprès de la Safer, et déposer leur candidature par email ou courrier postal au plus tard le **18/12/2023**. Passée cette date, les demandes ne seront plus recevables.

Adresse : **Safer Occitanie - SD 09, 09000 FOIX - service-09@safer-occitanie.fr – 05 34 09 34 50**.

Cet avis ne saurait être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats.

Propriété sur la commune de MAZERES d'une superficie totale de 1 ha 06 a 98 ca
Relevé parcellaire : - 'Grevillou': XC- 12(J)- 12(K)[P1]- 12(K)[P2]
Urb : Zone Ntvb.
Commentaires : Une maison d'habitation avec dépendances agricoles et terrain attenant. Surfaces boisées : Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha. Bien libre de toute occupation.

RETROUVEZ NOS APPELS A CANDIDATURES SUR NOTRE SITE : WWW.SAFER-OCCITANIE.COM

SOMMAIRE

➔FRANCE p. 2 et 3 ➔ÉVÉNEMENT / ACTUALITÉS p. 4 et 5 ➔FILIÈRES p.6-7 ➔CHAMBRE D'AGRICULTURE p. 8 à 9

Après une mobilisation suivie, FNSEA et JA veulent une expression de Macron

MOBILISATION À l'appel de la FNSEA et des Jeunes agriculteurs, « *plus de 80 départements* » se sont mobilisés la semaine du 20 novembre, a indiqué Hervé Lapie, le secrétaire général de la FNSEA, le 23 novembre à Agra Presse.

Les services du syndicat majoritaire ont recensé plus de 140 actions entre le 15 octobre et le 25 novembre. Parmi les temps forts, des manifestations d'ampleur régionale se sont déroulées à Toulouse et Nancy – où « *250 tracteurs* » ont défilé le 23 novembre, selon M. Lapie. Une mobilisation générale viticole était aussi prévue samedi 25 novembre à Narbonne. « *Le signal d'alarme a été tiré auprès du gouvernement* », *résume cet éleveur de la Marne, qui témoigne d'un « vrai sentiment d'exaspération sur le terrain* ».

Sous le mot d'ordre « *Pas de transition sous pression* », les syndicats majoritaires se sont mobilisés pour réclamer une « *respiration normative* ». Parmi les principaux sujets de mécontentement, les hausses de taxes prévues pour 2024 (eau, phytos), la non-reconduction de la dérogation sur les jachères, le retard pris sur le projet de loi d'orientation agricole (PLOA), ou encore le projet de révision de la directive IED (émissions industrielles). En trame de fond, la FNSEA et les JA dénoncent la lourdeur administrative entourant le métier d'agriculteur. Dans de nombreux départements, les syndicalistes ont retourné des panneaux communaux, en écho à leur mot d'ordre « *On marche sur la tête !* ». Après un premier rendez-vous avec le ministre le 21 novembre, « *nous reverrons Marc Fesneau la semaine prochaine* » (du 27 novembre, NDLR), affirme Hervé Lapie. « *À la veille du Salon de l'agriculture, nous avons besoin d'une expression gouvernementale, peut-être de la part du chef de l'État, sur la vision stratégique pour l'agriculture.* »

> « Nous reverrons Marc Fesneau la semaine prochaine »

Y.G - Agrapresse



EN BREF… Une manifestation viticole d'ampleur à Narbonne



Une manifestation viticole d'une ampleur inédite a eu lieu le 25 novembre à Narbonne.

Entre 4000 et 6000 personnes selon les sources ont défilé dans les rues de la sous-préfecture de l'Aude à l'appel du syndicat des Vignerons de l'Aude (SVA) avant de se retrouver sur la place de l'hôtel de ville.

A l'issue du rassemblement qui s'est déroulé sans incident en présence de nombreux responsables professionnels et d'élus, le vigneron héraultais Jérome Despey, premier vice-président de la FNSEA et président du Conseil viticole de FranceAgriMer a demandé au gouvernement « d'agir vite ». « Plus que jamais un plan de filière doit aboutir pour accompagner la filière par des mesures conjoncturelles et structurelles afin de pouvoir relever la tête », a-t-il déclaré. Pour endiguer une crise qui peut selon lui « avoir de lourdes conséquences sur tout un pan de l'économie », Jérome Despey a demandé des mesures d'arrachage temporaire primées avec replantation différée, des mesures de retraite anticipée ou encore de promotion à l'export.

Marc Fesneau, qui sera présent le 30 novembre au salon Sitevi à Montpellier, a indiqué dans une interview à Vitisphère qu'il avait interrogé la Commission sur ces mesures et allait « creuser » leur contenu avec la filière.

Réussir

Flash infos presse
Novembre 2023

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS AU CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024 : UNE OPPORTUNITÉ UNIQUE POUR LES PRODUCTEURS DE FAIRE RAYONNER LEUR SAVOIR-FAIRE ET LEUR TERROIR

Véritable vitrine de l'excellence agricole et gastronomique française, le Concours Général Agricole lance sa nouvelle édition 2024. Les producteurs peuvent dès à présent y inscrire leurs produits dans l'espoir de décrocher l'une de ces désormais iconiques médailles (Or, Argent ou Bronze) en forme de « Feuille de Chêne ». Ce sont plus de 20 catégories pour les produits et vins allant de concours emblématiques (vins, fromages, foie gras...) aux concours les plus originaux comme les épices, en passant par le safran ou encore la vanille le miel, les crèmes de fruits... Les inscriptions pour les producteurs sont ouvertes dès à présent !

Depuis plus de 150 ans, les producteurs de toute l'hexagone et des Dom-Tom participent au Concours Général Agricole dans l'espoir de décrocher l'une de ces désormais iconiques médailles en forme de « Feuille de Chêne ». Quelle que soit sa teinte - Or, Argent ou Bronze - la médaille obtenue est un gage de qualité et permet de valoriser les terroirs français et leurs savoir-faire.

Le concours des Produits et des Vins est réservé aux produits dont l'ingrédient principal est issu de l'agriculture française et aux vins bénéficiant d'une AOC ou d'une IGP française.

À la clé pour les producteurs lauréats ?

- La reconnaissance de leurs paires tant pour leurs investissements que pour la qualité de leur production,
- La valorisation de son métier, de son savoir-faire mais aussi une mise en lumière de sa région,
- Une garantie d'excellence et un gage de confiance auprès des consommateurs,
- La garantie de retombées économiques importantes (l'obtention d'une médaille est synonyme d'une augmentation des ventes de 20 à 40%).
- L'occasion de faire évaluer ses produits et ses vins par des jurés avertis

UNE INSCRIPTION SIMPLE ET RAPIDE EN QUELQUES ETAPES !

POUR S'INSCRIRE AUX DIFFÉRENTES CATÉGORIES PRODUITS :

Apéritifs, bières, charcuteries, cidres et poirés, confitures, crèmes de fruits, eaux de vie, épices, huiles de noix, jus de fruits, miels et hydromels, mistelles, produits de l'aquaculture, produits issus de palmipèdes gras, produits laitiers, produits Oléicoles, rhums et punchs, viandes, volailles

ÉTAPE 1 : Créer un compte producteur ICI

ÉTAPE 2 : Choisir le concours qui concerne le producteur (miel, confiture, charcuterie...)

ÉTAPE 3 : Le producteur doit inscrire le détail des produits qu'il souhaite mettre en compétition

ÉTAPE 4 : Le producteur recevra un retour par mail pour la validation de son inscription

ÉTAPE 5 : Quelque temps avant la finale, la Chambre d'Agriculture du département du producteur le contactera. Un agent passera mettre sous scellés les échantillons destinés au concours qu'il choisira parmi son stock commercial.

POUR S'INSCRIRE AUX CATÉGORIES VINS :

Toutes les régions viticoles sont représentées (Alsace, Beaujolais, Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Corse, Jura Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Provence, Savoie Bugey, Sud-Ouest, Val-de-Loire et Centre, Vallée du Rhône)

ÉTAPE 1 : créer un compte producteur ICI

ÉTAPE 2 : À l'issue de l'inscription, le producteur doit envoyer à la Chambre d'Agriculture de son département : son récapitulatif d'inscription, une copie de de la déclaration de revendication, bulletins d'analyse obligatoirement certifiés COFRAC pour chaque vin présenté au concours et le règlement du droit d'inscription par chèque

ÉTAPE 3 : Le producteur recevra par mail l'avis de passage lui indiquant la date et l'heure de prélèvement de ses échantillons.

LE CGA EN 2023

1680 produits médaillés
—
6938 produits
en compétition

3443 vins médaillés
—
7480 vins
en compétition

LE CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE, UNE RÉFÉRENCE

Le Concours Général Agricole a pour mission d'encourager et de soutenir les producteurs et éleveurs français, de contribuer à la formation des futurs professionnels du secteur et de promouvoir auprès des consommateurs, une alimentation de qualité issue de l'agriculture et de l'élevage français



Bien préparer mon départ à la retraite : une formation du GIE AgriAvenir

FORMATION Mardi 21 novembre, le GIE AgriAvenir a organisé une formation sur le départ à la retraite en partenariat avec la FRSEA Occitanie.

En France dans les dix ans à venir, près de 50% des agriculteurs, qu'ils soient en société, fermiers ou propriétaires fonciers, envisagent de prendre leur retraite.

Afin de répondre à leurs besoins et de les aider à mieux comprendre leurs droits, le GIE AgriAvenir a organisé, en partenariat avec la FRSEA Occitanie, une formation dédiée à cette thématique le mardi 21 novembre.
Au total, une dizaine d'adhérents des syndicats majoritaires qui auront l'âge de partir à la retraite à taux plein dans les cinq prochaines années ont pris part à cette formation animée par Marie-Noëlle Suc, juriste spécialisée en droit rural et dans ce domaine.

La journée de formation, dirigée par Marie-Noëlle Suc, s'est articulée autour de cinq temps distincts. Tout d'abord, l'accueil des participants a permis à la juriste de cerner leurs attentes.

Ensuite, un focus approfondi sur le système de retraite, mettant en lumière la composition de la pension agricole et les conditions minimales pour y accéder.

Marie-Noëlle Suc a abordé la question cruciale de l'âge de départ en retraite et fait la distinction entre l'âge légal de départ, l'âge de départ à taux plein et l'âge de départ à taux plein automatique.

Spécificités agricoles et ressources essentielles

Après une pause déjeuner, la formation a exploré les spécificités du système de retraite agricole. Marie-Noëlle Suc a détaillé dans un second temps l'obligation de déclarer son intention de cesser toute activité agricole, les conditions de cumul emploi-retraite et la possibilité de garder une parcelle de subsistance.

La juriste a souligné les ressources essentielles, en particulier le site info-retraite.fr et la MSA, et les informations nécessaires à avoir en sa possession, telles que le relevé de carrière et le relevé parcellaire.





La journée s'est conclue par l'explication des incidences d'un départ en retraite, que ce soit en matière de revenu ou de TVA, sur le plan juridique, fiscal et social. Enfin, en fin de journée, les stagiaires ont pu évaluer la formation à la fois à l'écrit et lors d'un tour de table.

À travers cette formation, les syndicats FDSEA et JA09 prouvent leur volonté de soutenir et d'accompagner leurs adhérents dans tous les domaines, que ce soit à titre personnel pour le développement de leur entreprise.

V.B

Calendrier 2023 : Boucher & salle de découpe fêtes de fin d'année

ABBATAGES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Semaine 52 25/12 au 29/12	FÉRIE 25/12/2023	Porcs, veaux, ovins, caprins ⚠ Pas porc plein air, ni sangliers. Pas d'équipe	PAS D'ABATTAGE	Porcs & veaux	Veaux, gros bovins, ovins, caprins
Entrée des animaux la veille	Permanence : 18h - 19h Porcs & veaux	Ovins : 7h - 9h abattages le jour même	Porcs & veaux : 16h - 19h	Ovins : 10h - 13h Bovins : 15h - 19h	PAS D'ENTREE

Penser à faire abattre les gros bovins le vendredi 22/12 car pas d'abattages de gros bovins le mardi 26/12/2023

Semaine 01 01/01/2024 au 05/01/2024	FÉRIE 01/01/2024	Porcs, veaux, équidés	Veaux, gros bovins, ovins, caprins	Porcs & veaux	Veaux, gros bovins, ovins, caprins
Entrée des animaux la veille	Permanence : 18h - 19h porcs & veaux	Ovins: 10H - 13H Bovins: 15h - 19h	Porcs & veaux: 16h - 19h	Ovins : 10h - 13h Bovins : 15h - 19h	PAS D'ENTREE

Céréales d'hiver : comment adapter le désherbage aux conditions humides de l'automne 2023 ?

DÉSHERBAGE Les conditions pluvieuses persistantes depuis un mois changent la donne en matière de désherbage des céréales.

Dans le cas où les céréales n'ont pas encore été semées, la panoplie de solutions est encore correcte pour des interventions entre la prélevée et le stade 1-2 feuilles de la culture. Ce stade ne sera pas atteint vraisemblablement avant décembre. Compte tenu du décalage de ces semis, il y aura également moins de graminées : il sera nécessaire d'adapter le programme avec un mélange moins percutant (Défi 2,5 + DFF 0,15 ou Défi 2 + Codix 2 par exemple).

Pour les semis déjà effectués et non désherbés, les spécialités prévues en prélevée pourront passer en postlevée, lorsque les conditions climatiques et de portance seront convenables. Mais il sera nécessaire d'être vigilant sur le stade de la culture : la palette de solutions au-delà du stade 3 feuilles est plus restreinte. En premier lieu, les produits contenant du prosulfocarbe ne sont plus utilisables au-delà de ce stade depuis le 1er novembre.

Lire aussi : « Désherbage avec du prosulfocarbe : trois nouvelles règles à appliquer impérativement »
www.arvalis.fr/infos-techniques/desherbage-avec-du-prosulfcarbe-trois-nouvelles-regles-appliquer-imperativement

Il sera alors nécessaire de se tourner vers des mélanges à base de chlortoluron (CTU), Pontos, etc. tout en tenant compte de l'éventuelle prélevée effectuée. Si les populations de graminées sont encore sensibles, il est possible d'utiliser Othello ou Kalenkoa sur fin novembre/début décembre.

Des alternatives possibles avant 3 feuilles du blé

Sur une culture au stade 1 feuille, il est possible de réaliser une application classique de postlevée précoce et, en situations infestées, de revenir à 3 feuilles. Dans les essais présentés en figure 1, Fosburi 0,6 l à 1 F est relayé avec Défi 3 l + Beflex 0,25 l à 3 F. Dans ce programme décalé par rapport à une prélevée suivie d'une postlevée précoce, il peut y avoir une légère perte d'efficacité, les solutions positionnées à 3 F étant moins bien valorisées.

Et au-delà du stade 3 feuilles ?

Au-delà de 3 feuilles de la culture, les spécialités type Fosburi, Voltage, Battle Delta ainsi que Défi, Roxy 800 ne sont plus possibles. Il sera nécessaire de se tourner vers des solutions type Merkur + Constel, Pontos + CTU, Quirinus + Celtic, CTU + Codix, etc.

Il est également possible d'utiliser des antigraminées foliaires classiques (Célio, Fenova Super, etc.) en mélange par exemple avec un produit racinaire. Le niveau d'efficacité sera toutefois très dépendant du statut de résistance des populations des graminées présentes.

L'autre solution passe par l'utilisation d'antigraminées sulfonylurées (Othello, Kalenkoa, Abak, Levto WG, etc.). Les résultats peuvent être très bons, mais ils sont également dépendants du statut de résistance des populations (figure 2). Un second inconvénient avec cette stratégie tient à la réglementation qui interdit la possibilité de refaire un inhibiteur de l'ALS plus tard en saison.

Arvalis



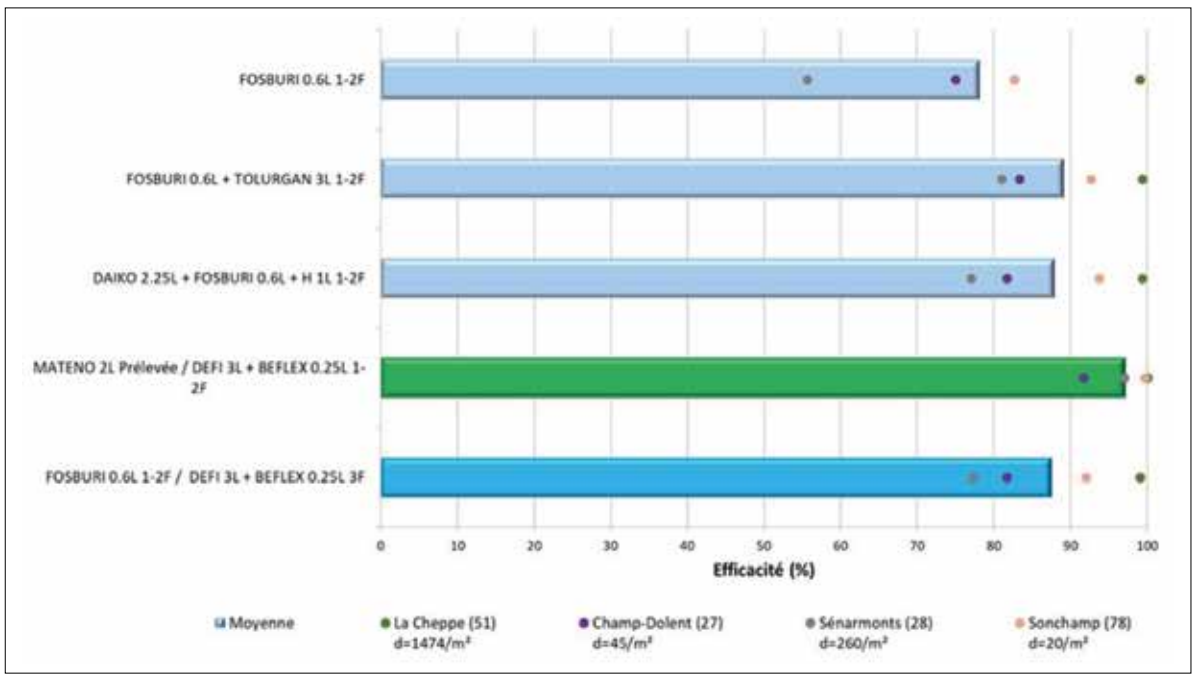


Figure 1 : Efficacité d'un programme « tardif » (Fosburi à 1-2 feuilles du blé puis Défi + Beflex à 3 feuilles) comparé à diverses solutions de postlevée ou un programme classique sur vulpin (5 essais 2020)

Spécialité	Stade limite d'utilisation sur BTH
Beflex (béflubutamide)	BBCH 25
Carmina Max (CTU + DFF)	BBCH 29
Celtic (pendimethaline + picolinafene)	Plein tallage (DAR 90j)
CTU (diverses spécialités)	BBCH 21 à 29 (selon spécialités)
Codix (pendiméthaline + DFF)	Début tallage (DAR 90j)
Constel / Laureat (CTU + DFF)	Fin tallage (DAR 90j)
DFF (Compil, Mamut, Toiseau...)	BBCH 29
Flight (pendimethaline + picolinafene)	BBCH 25
Merkur (pendiméthaline + flufénacet + DFF)	BBCH 29 - avant fin décembre
Pendiméthaline (diverses spécialités)	BBCH 25
Pontos (flufénacet + picolinafène)	BBCH 29
Quirinus (flufénacet + picolinafène)	BBCH 29
Trinity (CTU + pendiméthaline + DFF)	BBCH 21
Trooper (flufénacet + pendiméthaline)	BBCH 25

Tableau 1 : Herbicides racinaires utilisables au-delà de 3 feuilles de la culture / BBCH 21 (début tallage) / BBCH 25 (mi tallage)/ BBCH 29 (fin tallage)

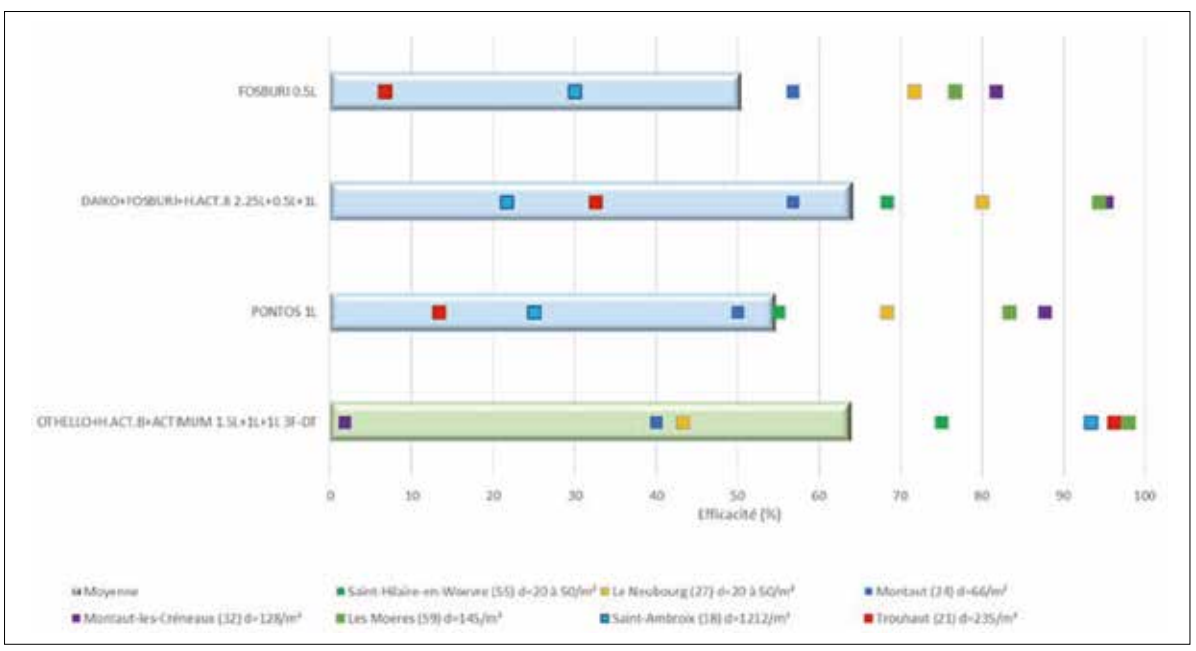
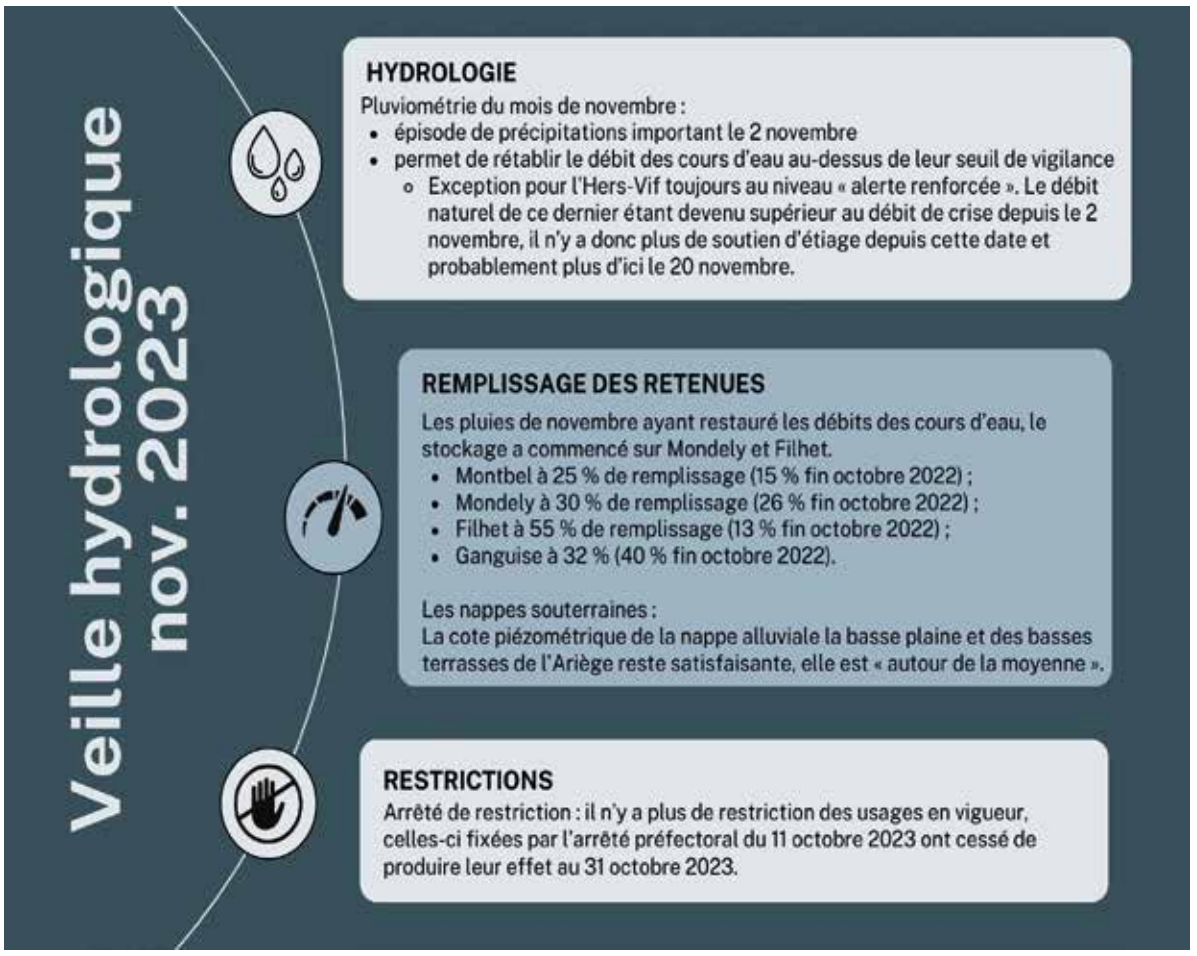


Figure 2 : Efficacités du mélange Othello + H + Act à 3 feuilles du blé, comparé à diverses solutions de postlevée précoce 1-2 feuilles sur vulpin (7 essais 2016). Les résultats sur le site de Montaut-les-Créneaux suggèrent la présence d'individus résistants aux sulfonylurées.

Veille hydrologique du mois de novembre 2023 : Les éléments essentiels et le retour de Nicolas Pujol sur la situation





Nicolas Pujol

référent grande culture et irrigation à la FDSEA09

Dès le 12 octobre, la profession avait formulé la demande d'abaisser le DOE à Calmont, cela a permis, selon les chiffres du SMDEA, d'économiser 500 000 M3 d'eau ! Bien que cela puisse paraître dérisoire, il faut tout de même noter l'effort et la prise de responsabilité de la profession. Si cela avait été fait dès le 1er octobre nous aurions pu espérer près d'un million de m3 économisés.

On doit regarder les aspects positifs qu'a engendré cette mesure. Tout d'abord, au vu des résultats obtenus, elle ouvre la porte d'une gestion pluri-annuelle du Lac de Montbel. Ensuite elle permet d'envisager une adaptation plus réactive aux conditions du milieu et au niveau en fin de période d'irrigation, et c'est ce que souhaite la profession.

Concernant la Guanguise, les transferts ont repris depuis début Octobre conformément aux règles de gestion de ces deux lacs accentuant malheureusement la vidange de Montbel. Actuellement, le remplissage n'a toujours pas débuté, les pluies ont été trop faibles et n'ont pas permis de gonfler suffisamment le niveau de l'Hers au Peyrat.

Nous ne pouvons qu'espérer un hiver suffisamment pluvieux pour remplir ces deux lacs à des niveaux permettant d'envisager une saison d'irrigation plus sereine et confortable...

N.P

« Les irrigants ne lâchent rien »

CONGRÈS À Clermont Ferrant, les représentants des Irrigants de France faisaient partie des 580 participants du congrès de l'AGPM qui s'est tenu les 21 et 22 novembre 2023 L'année 2023 a été favorable à la culture du maïs.

« Les agriculteurs qui auront récolté plus de 120 quintaux en irrigué ont les moyens de compenser l'effet ciseau prix –charges auquel aucun planteur n'a échappé », estime Eric Frétillère, président des Irrigants de France.

Mais personne n'est en mesure de prédire si l'année 2024 sera caniculaire ou pluvieuse. Le climat est de plus en plus imprévisible, alternant des périodes sèches et des périodes pluvieuses. S'il pleut autant que les années passées, ce n'est pas toujours quand les plantes en ont besoin pour se développer. D'où la nécessité de gérer la ressource en eau.« À leur niveau actuel, les capacités de rétention des retenues d'eau équivalent à une journée de débit de l'ensemble des fleuves en cette période de crue ! souligne le président d'Irrigants de France. Remplir les retenues d'eau avec une partie des pluies tombées en abondance le mois dernier n'a donc aucun impact sur la ressource en eau ».

Selon Eric Frétillère, construire des nouvelles retenues d'eau va de soi. C'est pourquoi Irrigants de France « défend les deux projets de retenues d'eau à l'étude sur le plateau de la Limagne ». Les agriculteurs irrigants doivent avoir les moyens d'anticiper les effets dévastateurs des prochains épisodes de sécheresse qui surviendront inévitablement. Hausse redoutée de la prime MRC.

Les destructions causées l'été dernier par les manifestants « anti-bassines » empêchent leurs propriétaires de stocker de l'eau. « Et c'est un scandale », soutient Eric Frétillère. « Ces installations conçues par des agriculteurs ont été détruites par d'autres agriculteurs. Il faut que justice soit rendue. Lors des manifestations, la FNSEA a évité des affrontements qui auraient pu être dramatiques ». « Ces opposants aux retenues d'eau refusent d'admettre que la population est favorable au stockage de l'eau », ajoute le responsable professionnel. Pour 2024, Irrigants de France redoute une hausse des primes d'assurance qui annihilerait au mieux le passage du taux de subvention de 65 % à 70 % en raison de la sinistralité accrue de l'activité agricole. Or une prime trop élevée avec un restant à charge important dissuadera les agriculteurs de s'assurer. « En rendant la souscription d'un contrat d'assurance multi risque climatique obligatoire, son coût serait moins élevé car le risque serait mutualisé », défend le président d'Irrigants de France.

Dans l'immédiat, Irrigants de France est très remonté contre la hausse de la redevance « eau » votée dans la loi de finances 2024. Un prix plancher a été fixé, bien plus élevé pour les systèmes d'irrigation non gravitaires que pour les systèmes gravitaires. Le syndicat Irrigants de France « veillera quant à la bonne utilisation qui sera faite des fonds collectés. Ils ne devront bénéficier qu'aux agriculteurs ».

Réussir



Alexandre Toulis

référent eau pour les Jeunes Agriculteurs de l'Ariège

A l'échelle du département, il est important de continuer à pousser pour la mise en œuvre de l'adducteur du Touyre, pour alimenter Montbel.

Cela pourrait avoir plusieurs bénéfices pour conforter,

• d'une part les surfaces de maïs semence du département, qui en plus créent des emplois saisonniers

• d'autre part l'ensemble des cultures céréalières de la plaine de l'Ariège.

A mon sens aujourd'hui ce qui est essentiel pour la profession, c'est de penser la gestion de l'eau sur le long terme, afin d'assurer la pérennité de notre système cultural.

Créer de nouvelles réserves permettrait d'éviter les restrictions annuelles, mais ces dernières auraient vocation à être multi-usage.

A.T

CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE

CHAMBRE D'AGRICULTURE

RÉUNION D'INFORMATION PAR LES ÉLUS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ARIEGE

Philippe LACUBE et les élus de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège ont le plaisir de vous convier à un temps de rencontre sur de nouvelles aides à l'investissement à disposition des agriculteurs. L'occasion d'évoquer avec vous plus largement les sujets du moment et vos préoccupations : MHE, photovoltaïque, irrigation, Marque territoriale Nòu...

LES PROCHAINES DATES :

MARDI 5 DÉCEMBRE

14h30 - Exploitation du GAEC de Crabot
12 chemin de Pompougno
09130 Sainte-Suzanne

20h30 - Salle Multimédia
Lieu-dit Legerge
09130 Le Fossat

MERCREDI 6 DÉCEMBRE

14h30 - Exploitation M. Pierre SAUNÉ
Lieu-dit Les Gauziats
09290 Camarade

20h30 - Salle Polyvalente Mairie
09600 Le Mas d'Azil

MARDI 12 DÉCEMBRE

14h30 - Exploitation Messieurs. ESTRADE
GAEC Estrade
Lieu-dit Castans
09100 Madière

20h30 - Salle Polyvalente Las Lanos
09120 Saint-Félix de Rieutord

MERCREDI 13 DÉCEMBRE

14h30 - Exploitation M. Mickaël RAZOU
GAEC du Pic
Ferme Vidal
09500 Mirepoix

20h30 - Salle Communale
Centre du village
09500 Rieucros

MERCREDI 20 DÉCEMBRE

14h30 - Exploitation M. Gérard LEGANEY
Lieu-dit Caoucou
09700 Saverdun

20h30 - Salle des Fêtes
09700 Montaut

Plus d'infos et inscriptions sur :
communication@ariege.chambagri.fr

NEWSLETTERS

La Chambre d'agriculture vous propose tout au long de l'année des Newsletters. L'occasion de se tenir informé des actualités, des règlementations, des événements, des formations, etc.

N'hésitez pas à vous inscrire sur notre site internet pour vous abonner gratuitement :

Je m'inscris à la newsletter

<u>Voici la liste des Newsletters :</u>

Newsletter de la Chambre d'agriculture d'Ariège (hebdomadaire)

Bulletins fourrages (périodique)

Newsletter agronomie (hebdomadaire)

Newsletter Terroir Ariège Pyrénées

Newsletter Nòu Ariège Pyrénées

Newsletter Élevage (mensuelle)

Newsletter Pastoralisme (périodique)

SOLIDARITÉ APRÈS L'INCENDIE : SOUTIEN AU FOURNIL DE GWENDOLINE DE SMET

Le 20 novembre 2023 restera une date sombre pour Gwendoline De Smet, agricultrice ariégeoise passionnée, près d'Escosse. En effet, un tragique incendie a ravagé le Fournil de Gwendoline, anéantissant non seulement sa grange, mais également son espace de vie et de création. Face à cette catastrophe, la solidarité locale s'exprime déjà à travers de nombreux témoignages de soutien et de compassion. Elle s'organise pour soutenir cette femme courageuse et son entreprise.

Philippe LACUBE, Président de la Chambre d'Agriculture, après avoir pris contact avec Gwendoline, rejoint le mouvement. Nous vous invitons à participer et à relayer la cagnotte afin de rassembler des fonds destinés à aider Gwendoline à se relever de cette épreuve difficile et la remise sur pied de son activité agricole.

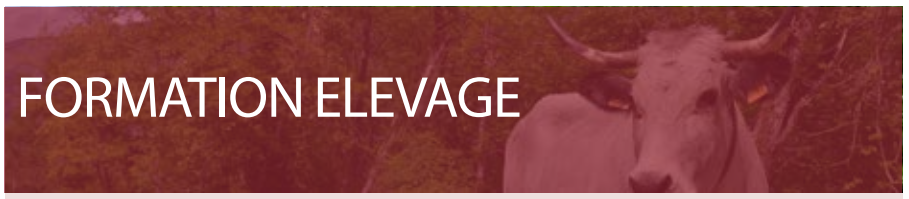
Chaque don compte pour reconstruire l'avenir du Fournil. Unissons-nous pour soutenir Gwendoline De Smet.

CHAMBRE D'AGRICULTURE

CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE

FORMATIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

MISEZ SUR VOS COMPÉTENCES ET PERFORMANCES !



FORMATION ELEVAGE

S'initier à l'utilisation des huiles essentielles pour les bovins

5 et 6 décembre 2023

À qui s'adresse cette formation ?

Eleveurs (veuses) de bovins allaitants ou laitiers de l'Ariège et des départements limitrophes. Aucun prérequis.

Quels sont les objectifs ?

Identifier la règlementation en vigueur concernant l'utilisation des huiles essentielles à usage vétérinaire et mesurer les risques et les limites.
Découvrir les bases de l'aromathérapie et de sa pratique pour les vaches allaitantes et les vaches laitières.

Lieu : à la Chambre d'agriculture de l'Ariège sur le site de Villeneuve du Paréage

Contact : Amélie CHEVALOT, 05 61 02 14 00
amelie.chavalot@ariege.chambagri.fr



FORMATION ELEVAGE

Ajuster l'alimentation des brebis selon leurs besoins

7 décembre 2023

À qui s'adresse cette formation ?

Eleveurs ovins viande ou lait transhumants ou sédentaires de l'Ariège et des départements limitrophes.

Quels sont les objectifs ?

Apprendre à évaluer la note d'état corporel de ses brebis ;
Connaître les objectifs de notes d'état corporel en fonction des différents stades physiologiques des animaux ;
Connaître les apports de différents aliments afin de savoir établir une ration équilibrée ;
Savoir adapter les rations en fonction de la note d'état et du stade physiologique pour répondre aux besoins de la brebis.

Lieu : En visite d'exploitation en Ariège

Contact : Emelyne FERRIE, 05 61 02 14 00
emelyne.ferrie@ariege.chambagri.fr



FORMATION ELEVAGE

Utiliser le paillage bois pour son élevage : alternative pour la litière animale

7 décembre 2023

À qui s'adresse cette formation ?

Eleveurs de l'Ariège, du Gers, des Hautes-Pyrénées et des départements limitrophes souhaitant valoriser de la ressource forestière pour leurs élevages. Avoir une ressource boisée (forêt et/ou haies) sur exploitation agricole

Quels sont les objectifs ?

Utiliser sur son exploitation le bois comme une ressource pour le paillage de ses bâtiments d'élevage.

Lieu : à la Chambre d'agriculture de l'Ariège sur le site de Foix

Contact : Antoine YUNES, 05 61 02 14 00
antoine.yunes@ariege.chambagri.fr



FORMATION GESTION DE L'ENTREPRISE

Structurer et chiffrer son projet d'installation

12 et 19 décembre 2023

À qui s'adresse cette formation ?

À quelqu'un ayant un projet d'installation précis.

Quels sont les objectifs ?

Maîtriser les principaux éléments de la gestion agricole et être capable de réaliser une étude économique sur son projet d'installation. Connaître les éléments qui participent à la construction du revenu et qui influent sur la situation économique. Savoir apprécier l'état de sécurité de son projet d'installation au même titre que le prêteur

Lieu : à la Chambre d'agriculture de l'Ariège sur le site de Foix

Contact : Bruno DAVIAUD, 05 61 02 14 00
bruno.daviaud@ariege.chambagri.fr

PROaGRI POUR VOUS, AUJOURD'HUI, ET DEMAIN

vivea

EN BREF



Filière ovine : les cours battent de nouveaux records

En fait, le marché français se replie chaque mois un peu plus sur lui-même, avec des disponibilités en viande très faibles. Aussi, le cours de l'agneau ne cesse de battre des records. En semaine 45 (close le 5 novembre 2023), la cotation entrée abattoir atteignait 8,53 €/kg éc, +0,49 €/kg éc sur un an), selon l'Idele. 8 % de viande en moins a été produite au mois de septembre dernier par rapport à l'an passé. Au cours des neuf premiers mois de l'année, la production de viande ovine a aussi reculé de 8 % sur un an et de janvier à août, les importations se sont repliées de 2 %. Par rapport à 2015-2019, le repli est même de 13 %. A l'export, l'Irlande, l'Espagne et la Nouvelle-Zélande ont perdu beaucoup de leur agressivité. En Espagne, moins d'agneaux naissent (- 6 % sur 7 mois) car les effectifs de brebis ont fondu durant la sécheresse. En Irlande et au Royaume Uni, les agneaux accusent des retards de croissance car ils sont nourris avec des fourrages de piètre qualité. En Nouvelle Zélande, la production se maintient, à 320 500 téc. A l'export, le pays est orienté vers la Chine où plus de la moitié de la production est vendue.

Réussir

Terres d'Ariège

Édité par la Société d'Édition et de Presse Agricole de l'Ariège
au capital de 5.000€ - Durée : 99 années
Terres d'Ariège
32, Av du général de Gaulle-09000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32
Email : terres.ariege@gmail.com
N°ISSN : en cours d'obtention
Abonnement : 109€
Prix au numéro : 2€22
Commission paritaire : 0323T87809
Dépôt légal : parution

Gérant : Clémence Biard
Directeur de publication et responsable de la rédaction :
Clémence Biard

Rédaction et mise en page :
Élodie Morgant - Laurine Beckers
Adélie Delmas
Inès Nougadère-Duprat
Agence Très Bien

Abonnements et petites annonces :
☏ 05 61 02 14 32
06 72 01 76 99

Impression :
Digitaprint
59361 Avesnes-sur-Helpe

Publicité nationale :
SAS REUSSIR
4-14 rue Ferrus - 75014 Paris

Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2023 - Semaine 46

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)				Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie		Espagne		Ecoulement JBviande : sorties rapides		VacheV R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg	JB U Modène (€/kgC)	
Références	58 000	18000 (% /sem.2022)		9000 (% /sem. 2021)		Abattage hebdo = 11160 têtes		6.17	5.98	4.09	Evol 2023/2022	
S42	56 463	18 903	-2%	13 657	+12%	-5 000	0 sem.	5.52	5.33	3.48	5.93	+1%
S43	57 344	18 523	-4%	11 854	-2%	-5 300	0 sem.	5.49	5.32	3.33	5.93	+1%
S44	50 707	15 970	+9%	9 731	+28%	-5 700	0 sem.	5.50	5.32	3.33	5.98	+2%
S45	60 434	21 865	+5%	12 787	-6%	-6 700	0 sem.	5.47	5.32	3.30	6.03	+2%
S46	60 776	21 295	+11%	12 347	+18%	-7 800	0 sem.	5.43	5.32	3.30	6.08	+2%

Ovins — Entrée abattoir

Zone Sud

du 6 au 12 novembre 2023

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER

Catégorie		U	R	O	Variation
AGNEAUX 2 (CIRÉ) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	-	-	-
	16 à 19 kg	-	8,83	-	(-0,03)
	19 à 22 kg	-	-	-	-
	+ 22 kg	-	-	-	-
AGNEAUX 3 (COUVERT) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	9,18	8,89	(+0,15)
	16 à 19 kg	-	9,02	8,50	(+0,16)
	19 à 22 kg	9,24	8,71	8,15	(+0,07)
	+ 22 kg	-	8,15	-	(+0,01)
BREBIS 2 (CIRÉ) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				
BREBIS 3 (COUVERT) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				

Veaux de boucherie

Élevés Bassin Sud

du 6 au 12 novembre 2023

Couleur	Cours moyens relevés (en E/kg)	Conformation U	R	O
Blanc		-	-	
Rose Clair		8,40	7,40	7,11
Rosé		-	6,34	6,20

Prix Moyen Pondéré (100 kg net) : 684,10 (+9,60)

Bovins maigres destinés à l'engraissement

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER — *du 6 au 12 novembre 2023*

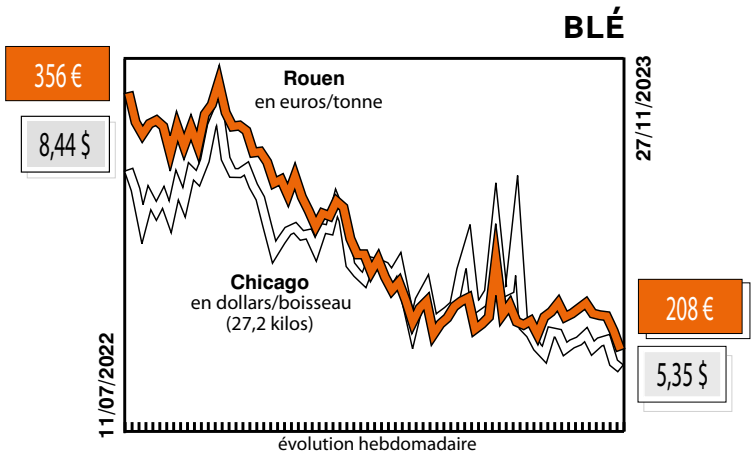
Blonds d'Aquitaine		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		250	300	350	270	400
E	Prix	4,50	4,30	-	3,90	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	4,30	4,15	-	3,50	-
	Écart	(+0,05)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,10	3,05	-	2,80	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-

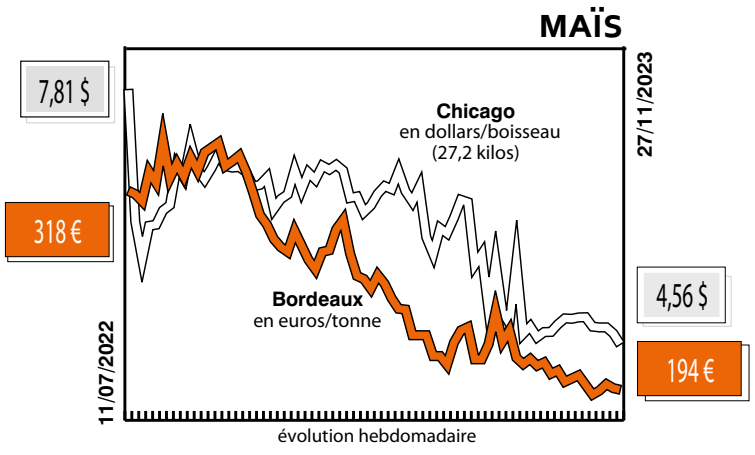
Croisés		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 300	300	400	270	400
E	Prix	-	3,55	-	-	-
	Écart	-	(=)	-	-	-
U	Prix	3,40	3,30	3,45	3,25	3,25
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)
R	Prix	3,10	3,05	3,10	2,75	2,85
	Écart	(-0,05)	(-0,05)	(-0,05)	(=)	(=)

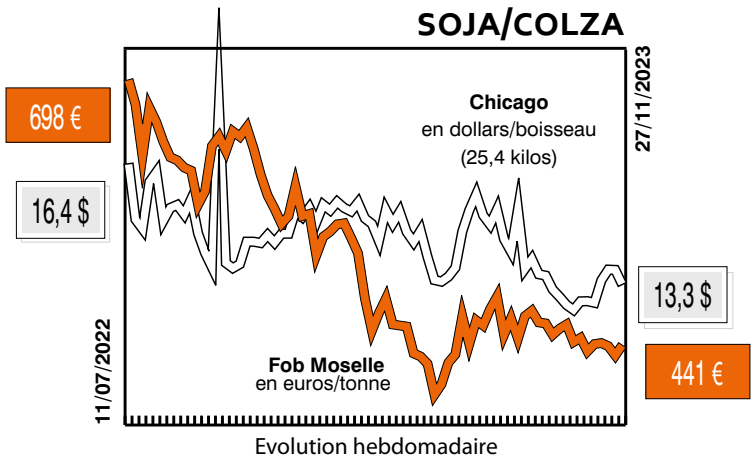
Limousins		Mâles 6 à 12 mois				Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 250	300	350	350 à 400	Inf. à 270	400
E	Prix	4,00	3,90	3,80	-	3,30	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	3,60	3,55	3,45	-	3,20	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,15	3,15	3,05	-	2,90	-
	Écart	(+0,05)	(+0,05)	(+0,05)	-	(=)	-

Gascons		Mâles 6 à 12 mois			
		300	350	400	450
U	Prix	3,40	3,25	3,35	-
	Écart	(=)	(=)	(-0,05)	-
R	Prix	3,10	3,05	3,10	-
	Écart	(-0,05)	(-0,05)	(-0,05)	-

Céréales







Bulletin de santé du végétal

> COLZA

Charançon du bourgeon terminal : Risque fort sauf parcelles déjà protégées. Le risque était déjà fort la semaine dernière. Le vol diminue sensiblement cette semaine.
Larves de grosses altises : Réaliser un contrôle de la présence de larves dans les pétioles.

> CÉRÉALES A PAILLE

Pucerons d'automne : le risque est élevé sur les premiers semis. Une attention particulière doit être portée sur les premiers semis. Les derniers semis sont pour l'instant moins exposés.
Cicadelles des céréales : A ce jour risque moyen. La pression est en augmentation avec le retour de la douceur. Une attention particulière doit être portée sur les situations à risques.
Limaces : risque élevé. Toutes les parcelles de levées à 3 feuilles sont à surveiller attentivement et régulièrement en particulier sur les implantations réalisées après des précédents à risque et réalisées dans des contions difficiles.

PETITES ANNONCES

➔MATÉRIEL ➔ANIMAUX ➔IMMOBILIER ➔DIVERS...

MATÉRIELS

VENDS groupe machine à traire CHRISTENSEN, état neuf, petit prix - Tél : 05.61.91.90.51

RECHERCHE Cueilleur à maïs avec broyeur + Corn Picker BOURGOIN - Tél : 05.61.96.32.50 aux heures de repas

31 - VENDS 1 MF 575 bon état – 1 MF petit gris diésel – 1 tracteur à chenilles Same (problème mécanique) – 1 round-ballers marque Gehl – 1 faucheuse conditionneuse Vicon modèle KM 241, 2 pneus tracteurs 650x65x38 – 1 Peugeot 306 HDI break – 1 cheminée Godin et 1 gros poêle à bois en fonte. Tél. : 06 78 09 57 70

RECHERCHE Motoculteur puissance 8 à 9 chevaux. Bon état de marche - Tél : 07.43.01.00.63

81 - VENDS tracteurs Renault 95.14 bon état 4 roues motrices – Tél 06.41.82.21.34

RÉCOLTE

VENDS Bois de chauffage frêne ou mélange coupé à 50 - Tél : 05.61.96.32.50 aux heures de repas





VENDS foin de bonne qualité (120x130) à proximité de St Girons - Tél : 06.75.51.93.18

31 - VENDS petites bottes de pailles et bottes rondes 120x125 prairie naturelle et puzenne - Tél : 06.62.56.78.53

81 - VENDS féverolles triées de conso dose 600 kg juillet 2023 240 € la dose – Tél : 06.86.77.38.21

31 - VENDS petites bottes de foin et de paille excellente qualité - Tél : 06.65.36.44.71

ANIMAUX

VENDS Taureau limousin 6 ans, cause consanguinité, caractère moyen, habitué en stabulation, mixte viande, vêlage facile, 2500€ - Tél : 06 87 59 64 50

VENDS Taureau limousin, inscrit HBL né en octobre 2018. Vêlage facile. Produits visibles sur l'elevage -Tél : 06 42 79 28 37

31 - VENDS Lot de génisses pleines. Race Gasconne. Indemnes IBR. Tel: 06.75.03.59.83 ou 06.45.26.56.91

81 - VENDS génisses Abondance avec veau ou prêtes à saillir + génisses Brunes – Tél : 06.42.79.81.37

81 - ÉLEVAGE LIMOUSIN VENDS taureau 7 ans et mâles reproducteurs 14 mois TGS – Tél : 06.81.99.92.69

81 - VENDS génisses PH terme nov déc IA – Tél 06.22.43.08.88 – 06.85.61.66.61

81 - VENDS génisses Abondance et Brune prêtes à saillir 2 génisses croisées pleines de 5 mois vache Hérens pleine de 7 mois le tout à l'attache – Tél 06.42.79.81.37

GASCONNE DES PYRÉNÉES

Vends génisses, vaches et taureaux de race Gasconne des Pyrénées avec garanties sanitaires - Tél : 06 74 57 02 28 ou 07 85 17 70 38

DIVERS

81 - VENDS 30 BR de luzerne 2ème coupe 35€ la balle 40 T de mélange – Tél 06.45.00.60.48

31 - VENDS Luzerne fétuque datille botte 120x150 et petite botte luzerne pure Tel : 06.50.22.66.23

EMPLOI

RECHERCHE employé agricole temps partiel (polyculture-élevage - Tél : 06.37.91.08.64

Terres d'Ariège

Vous vendez, vous recherchez du matériel, des animaux, du foncier...

N'HÉSITEZ PAS

PRENDRE CONTACT AVEC VOTRE JOURNAL DÉPARTEMENTAL

DU LUNDI AU VENDREDI
05 61 02 14 32
OU
06 72 01 76 99

Terres d'Ariège
32 av. gal de Gaulle - 09000 Foix
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99
email : terres.ariege@gmail.com

Petite annonce réservée aux PARTICULIERS
Pas de domiciliation. *Professionnels, nous contacter.*

2 CHOIX

>> ARIÈGE — *Forfait 3 lignes pour 2 parutions 10 € TTC* — Uniquement pour nos abonnés, 2 PA gratuites par an

Forfait 5 lignes 25 € TTC >> HAUTE-GARONNE + TARN + ARIÈGE
diffusion 10.000 exemplaires

Nom, prénom .....
Adresse .....
.....
☎ .....

Rubrique ..... ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES *une lettre par case, une vide entre chaque mot*

+ Lignes suppélmentaires (2,50€TTC/ligne)

Total TTC : ..... €

Grille à nous retourner, accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de SEPA

Seules les annonces reçues et réglées dans les délais sont publiées (au plus tard le lundi de la semaine précédant la parution). Le journal se réserve le droit de refuser.

Justificatif comptable vous sera transmis en retour par courrier

RÉUSSIR Terres d'Ariège

49 numéros à Terres d'Ariège + 1 AN d'abonnement à la revue RÉUSSIR de mon choix 135 €

OU

49 numéros à Terres d'Ariège pour 109 €

Coupon à renvoyer à:
TERRES D'ARIÈGE
32 avenue du Général de Gaulle
09 000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32
Fax 05 61 02 89 60

BULLETIN D'ABONNEMENT

+ 1 AN d'abonnement à la revue RÉUSSIR de mon choix



☐ 11 n°/an ☐ 11 n°/an ☐ 10 n°/an

☐ **OUI**, je souhaite recevoir chez moi **49 numéros de Terres d'Ariège** + 1 AN à la revue de mon choix au tarif de 135 €
(Cochez la revue de votre choix ci-contre).

☐ **OUI**, je souhaite recevoir chez moi **49 numéros de Terres d'Ariège** au tarif de 109 €

☐ Je suis RETRAITÉ, je peux bénéficier d'un **tarif d'abonnement préférentiel** au prix de 79 € *(Abonnement à Terres d'Ariège).*

Tarifs syndiqués :
☐ **49 numéros de Terres d'Ariège** + 1 AN à la revue de mon choix au tarif de 115 €
☐ **49 numéros de Terres d'Ariège** au tarif de 89 €



☐ 11 n°/an ☐ 6 n°/an



☐ 11 n°/an ☐ 10 n°/an



☐ 10 n°/an ☐ 11 n°/an

MES COORDONNÉES
○ M ○ Mme
Nom ..... Prénom .....
Société .....
Adresse .....
.....
Code postal ..... Ville .....
Tél ..... Port .....
E-mail .....
N° Siret .....

MODE DE PAIEMENT
○ Je joins un chèque **à l'ordre de SEPA** du montant de mon abonnement.
Je désire une facture : ○ OUI ○ NON

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, art 27, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

RÉUSSIR Nourrir votre performance

RÉUSSIR - PAD1911-02 - Offre valable jusqu'au 31 décembre 2020 en France métropolitaine.

Mobilisation régionale des Jeunes Agriculteurs : " un rendez-vous pour rien "

RASSEMBLEMENT Le mercredi 22 novembre dernier, à l'occasion d'un rassemblement régional, les Jeunes Agriculteurs d'Occitanie, ont été reçus, de manière cordiale, par le Directeur de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ainsi que par l'Agence Adour-Garonne, à défaut du Préfet de la région Occitanie.

À l'occasion de cette rencontre les représentants de JA Occitanie, ont pu énoncer l'ensemble des difficultés que connaît le milieu du monde agricole occitan.

Leurs interlocuteurs ont été attentifs mais aucune réponse n'a été donnée tant sur le fond que sur la forme concernant les revendications que nous avons faites.

Les Jeunes Agriculteurs d'Occitanie ne peuvent témoigner que de leur profonde déception face à ce manque d'engagement et d'intérêt pour le monde agricole.

En l'état, le réseau syndical s'engage à continuer de se mobiliser à travers l'ensemble de la région, et au-delà des frontières Occitane « afin que la voix des agriculteurs porte jusqu'à Paris. »

A.D





Kévin Audouy, co-président des JA09, présent à la manifestation et au rendez-vous avec la DRAAF

Les Jeunes Agriculteurs Occitanie se sont rassemblés devant la cité administrative de Toulouse, le 22 novembre dernier.
Une délégation a été reçue par le DRAAF, cependant la rencontre s'est révélé extrême décevante pour les Jeunes Agriculteurs.
Plusieurs thématiques ont été abordés, en particulier l'eau et l'installation, sujets brulants à l'échelle régionale.
Sur le sujet de l'installation, il a bien évidement était question des difficultés administratives, économiques, et sociales auxquelles font face la profession aujourd'hui et qui démotivent d'avance les futures génération d'agriculteurs. Bien que la DRAAF n'ait pas de compétence directe sur le sujet de l'installation, il était important pour les JA Occitanie de soulever cette problématique.
Dans la triste continuité des discussions le sujet mal-être agricole a également était abordé…
Silence religieux, face à toutes nos alertes et nos demandes… la DRAAF n'a apporté aucune réponse.

C'est évidemment une déception pour le réseau JA, d'autant plus que la tension, et le raz-le-bol des agriculteurs s'est faite durement ressentir dans les échanges et les discussions entre les manifestants sur place.

K.A

PARIS CPCE
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
P1

Terres d'Ariège
32, Av de Gaulle - 09000 Foix
Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99
www.terres-ariege.fr

REUSSIR
Terres d'Ariège